

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfectu

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 02B-212000434-20260430-2026300430-DE

Berger
Levrault

**N° 2026/30
du 30.04.2026
domaine 7-1**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	16	13	00	03

CONVOCACTION	AFFICHAGE
23.04.2026	23.04.2026

Objet : Compte Financier Unique (CFU) SEA 2025

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents : Attard, Biaggi, Bracconi, Fantozzi, Franceschi, Fustier, Lamberti, Lancelle, Launoy, Martini, Meriadri, Pardini, Piazza, Ponticcaccia, Sanguinetti JL, Vuillamier

Représentés :

Absents : : Marchioni, Muraccioli, Sanguinetti P,

Secrétaire : Vuillamier

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

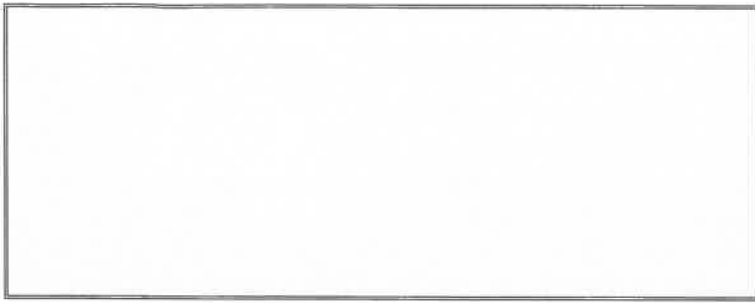
Les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote et ne peut donc pas donner/recevoir une procuration

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marcel VUILLAMIER, premier Adjoint, délibérant sur le **compte financier unique 2025 du budget SEA** dressé par M. Patrick SANGUINETTI, Maire.

Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	920 138,04	769 791,00	1 689 929,04
	Recettes réalisées (1)	B	398 032,42	737 192,19	1 135 224,61
	Restes à réaliser	C	128 940,00	0,00	128 940,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 344 397,29	1 193 972,04	2 538 369,33
	Dépenses réalisées (1)	E	519 764,05	734 474,49	1 254 238,54
	Restes à réaliser	F	53 566,12	0,00	53 566,12
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-121 731,63	2 717,70	-119 013,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	424 259,25	424 181,04	848 440,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	302 527,62	426 898,74	729 426,36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	75 373,88	0,00	75 373,88
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	377 901,50	426 898,74	804 800,24

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



AR Préfecture

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2025
ID : 02B-212000434-20260430-2026300430-DE



CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des réalisations.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Patrick SANGUINETTI